

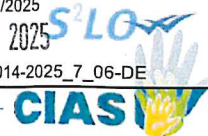


Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16 OCT. 2025

ID : 085-200061265-20251014-2025_7_06-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 16

DELIBERATION
DL CIAS 2025-7-06

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 16 OCT. 2025

- la publication le : 16 OCT. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 9 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 2 octobre, s'est réuni à 18h30 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, André COQUELIN, François COURTIN, Catherine GALAND, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU, Denise RENAUD, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Marie-Renée GAZEAU, Nadine LECART, Françoise NINEUIL, Christine ROBRIQUET, Dominique SIONNEAU, Jean SOYER.

Pouvoirs : Raphaël CHAUSSIN à François BLANCHET, Céline DELOMME à François COURTIN, Marie-Renée GAZEAU à Denise RENAUD, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Nadine LECART à Muriel HABERT.

Mylène BLANCHARD est désignée secrétaire de séance.

**Habitat et Humanisme Vendée : Attribution d'une
subvention pour l'année 2025,
convention de partenariat en faveur du logement des
personnes en difficulté**

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16 OCT. 2025

ID : 085-200061265-20251014-2025_7_06-DE

L'association « Habitat et Humanisme Vendée » qui est administrée par 104 bénévoles (101 en 2023, 93 en 2022) et gérée par 12 salariés et 1 alternant (master en ESS), comprend 5 antennes en Vendée, dont celle de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avec des permanences d'accueil bimensuelles.

L'association dépend de la Fédération « Habitat et Humanisme » et de la Fédération des associations de promotion et d'insertion par le logement (FAPIL), reconnue d'utilité publique, et signataire de la charte déontologique des Organisations Sociales et Humanitaires. Elle est adhérente également à la CAF et SOLIHA.

Selon le bilan 2024 transmis, le parc de logements de l'association « habitat et Humanisme Vendée » gère 225 logements sur le département de la Vendée (226 logements en 2023, 217 logements en 2022). Parmi ces 225 logements gérés, 76 logements sont acquis en propre et 117 sont confiés par des propriétaires solidaires, 221 familles logées dont 58 nouvellement logées en 2024 et 204 personnes accueils en permanence par nos bénévoles.

En 2024, Habitat et Humanisme Vendée a mobilisé 12 logements auprès de propriétaires solidaires et de bailleurs.

Sur le territoire de Saint Gilles Croix de Vie, l'association compte 80 logements (en 2023 : 83 logements, en 2022 : 81 logements) dont : i) 48 logements en mandats de Gestion et 32 logements en sous location et ii) 22 logements appartenant en propre à la Foncière d'Habitat et Humanisme 58 à des propriétaires bailleurs privés.

Pour l'année 2024, 70 ménages ont été reçus en permanence sur l'antenne de Saint Gilles (84 en 2023, 66 en 2022) dont 41 de personnes isolées (39 en 2023, 77 en 2022), 20 de familles monoparentales (32 en 2023, 63 en 2022).

Sur ce nombre de demandeurs, 24 familles ont pu être relogées (20 en 2023). Parmi elles, 6 ménages ont basculé d'un contrat temporaire vers un logement pérenne. Et un ménage a pu profiter d'un glissement de bail. C'est aussi 6 ménages qui ont intégré des logements suite à une orientation SIAO vers de l'intermédiation locative. Sur l'ensemble des locataires logés à ce jour, on peut aussi définir que sont accueillis : 62% de personnes seules, 23% de familles monoparentales et + de 20% sont des locataires âgés de + de 65 ans.

Les objectifs de l'association sont atteints avec un nombre de proposition de logements correct malgré la tension sur le secteur. Suite à un investissement en VEFA de leur Foncière, 2024, permet d'enrichir le parc de 6 logements neufs pour 6 locataires en titre,

Malgré cela, l'association ne constate pas d'augmentation sur la quantité car la démarche d'assainissement du parc notamment sur la qualité énergétique continue engendrant des décisions de vente de certains propriétaires et les logements peuvent parfois sortir du parc.

L'accompagnement des propriétaires vers une démarche de travaux est une action aussi présente sur cette année. Enfin l'axe de développement vers l'habitat innovant type habitat inclusif a été travaillé avec différentes communes et sur plusieurs projets dans l'année. Des avancées intéressantes ont eu lieu et permettent d'espérer de la concrétisation pour l'année 2026.

Par courrier reçu le 28 juillet 2025, l'association sollicite une subvention pour l'année 2025 à hauteur de 20 000 € afin de poursuivre les activités qu'elle exerce sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en matière de logement social.

Il est précisé que ses ressources sont assurées par les loyers perçus et par des financements provenant de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS), du Conseil Départemental de La Vendée, des organismes sociaux (CAF, ...), des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), de l'agence de services et de paiement (emplois aidés), d'autres établissements publics, des dons et cotisations...

L'association sollicite une subvention aux EPCI de la Vendée, sur le territoire desquels elle assure la gestion de logements dont le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

La demande de subvention de cette association, dûment complétée, répondant aux critères du règlement d'attribution des subventions du CIAS, il est donc proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « Habitat et Humanisme Vendée » et de conclure une convention fixant les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre le CIAS compétent en matière de logement social et l'association « Habitat et Humanisme Vendée » qui œuvre en faveur du logement des ménages de Vendée, prévoyant le versement d'une participation financière à l'association pour la réalisation de ses missions.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16 OCT. 2025

ID : 085-200061265-20251014-2025_7_06-DE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-6 et suivants, et R.123-20,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le BP 2025,

Vu le projet de convention d'objectifs soumis,

Vu le rapport,

Considérant que l'association Habitat et Humanisme Vendée, reconnue d'intérêt public, réalise des missions en faveur du logement des ménages,

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement cette association qui œuvre en faveur du logement des ménages du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € au titre de l'exercice 2025 à l'association « Habitat et Humanisme Vendée »,

Article 2 : d'autoriser le Monsieur le Vice-Président du CIAS à signer la convention de partenariat en faveur du logement des personnes en difficulté, entre le CIAS et l'association « Habitat et Humanisme Vendée ».

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 14 octobre 2025,
Le Président du CIAS

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.